Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260320-D_2026_22-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	12

Vote
A la majorité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 24/03/2026
Et
Publication ou notification du : 24/03/2026

L'an 2026, le 20 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la Salle du Val Fleuri, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : CUZZI Corinne, GUAIS Angélique, HEULOT Françoise, HUREL Justine, MARGOTTIN Anna, RACAPÉ Mélissa, VANDESTICK Camille, MM : BOUY Pierre, CATILLON Vincent, GESLIN Serge, MORLIER Guillaume, PIHOURS Arnaud, QUINIO Philippe, TRICOT Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. GESLIN Serge

2026-22 – Élection des Adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin
Nombre de bulletins : 15
À déduire *(bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)* : 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7
Ont obtenu :
– Liste Serge GESLIN, 12 - Douze voix

La liste Serge GESLIN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Monsieur Serge GESLIN, Madame Anna MARGOTTIN, Monsieur Philippe QUINIO, Madame Françoise HEULOT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260320-D_2026_22-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie,
Le 23 mars 2026

Le Maire,
Joseph NEVEU

MAIRIE de BRIELLES
35370

Le Secrétaire de séance,
Serge GESLIN